

LIMITATION ACOUSTIQUE

Conformément à l'arrêté du 19.02.1987, le niveau de bruit admissible pour l'avion DR 400/140 B correspondant à la masse totale de (2205 lb) 1000 kg est de 83.2 dB(A) (OACI annexe 16 chapitre 10).

Le niveau de bruit déterminé dans les conditions fixées par l'arrêté précité à la puissance maximale continue est de 74.9 dB(A).

L'avion DR 400/140 B a reçu le certificat de type de limitation de nuisance n° N45.

CALIBRATION DE L'INSTALLATION ANEMOMETRIQUE

VC = (VI + calibration) est pratiquement égale à VI

Dans la formule ci-dessus, la tolérance propre de l'anémomètre n'est pas prise en compte.

NOTE

Toutes les vitesses dans ce manuel sont des vitesses indiquées sauf spécification contraire.

VITESSES DE DECROCHAGE

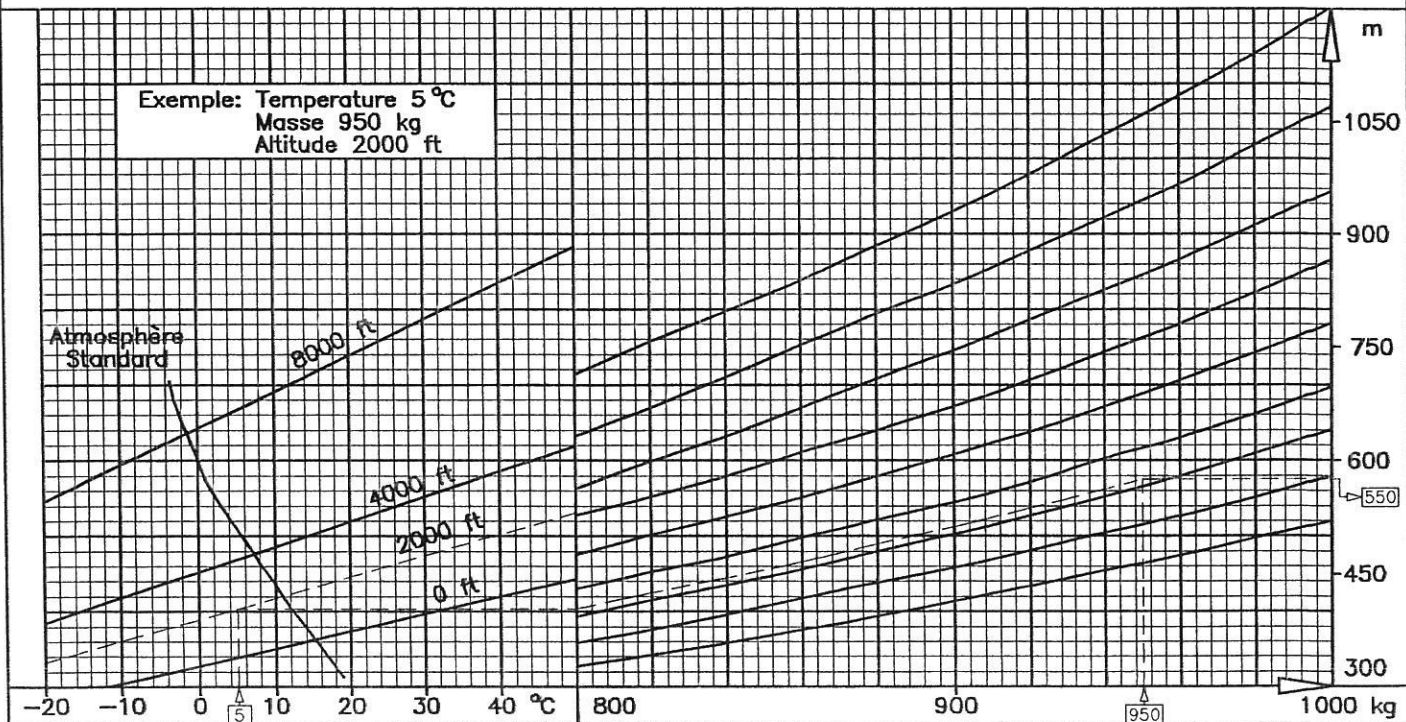
Moteur réduit, masse: 1000 kg (2205 lb)	km/h (kt)		
	0°	30°	60°
Inclinaison de l'avion			
Volets rentrés	99 (54)	106 (58)	140 (76)
Volets 1 ^{er} cran, position décollage	93 (51)	99 (54)	131 (71)
Volets 2 ^e cran, position atterrissage	87 (47)	93 (51)	123 (67)

PERFORMANCES DE DECOLLAGE

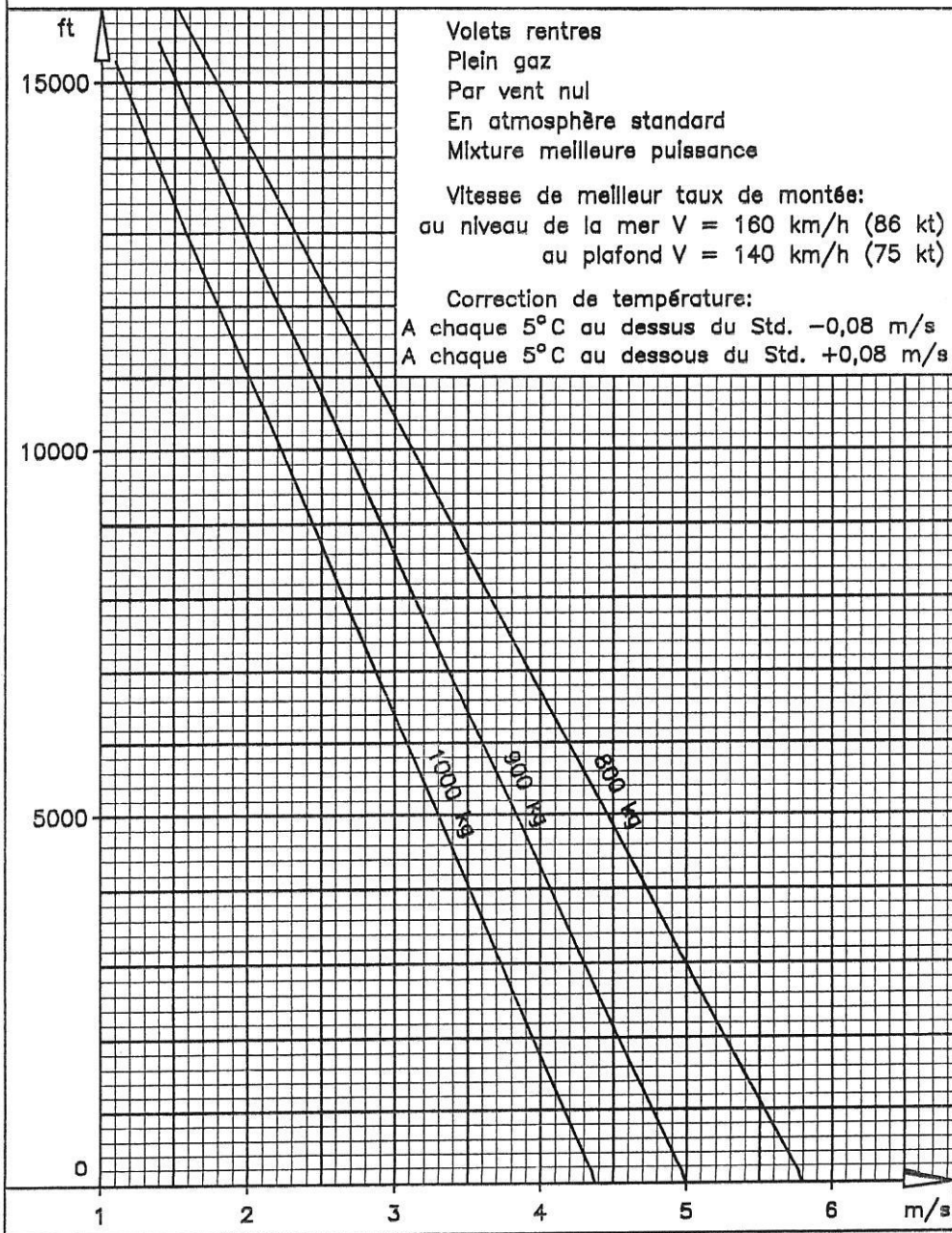
Par vent nul
 Volets 1^{er} cran
 Plein gaz
 Piste en dur sèche et plane
 Passage des 15 m, $V = 120$ km/h
 Décollage, $V = 100$ km/h

Influence du vent de face: Pour 10 kt multiplier par 0,79
 Pour 20 kt multiplier par 0,64
 Pour 30 kt multiplier par 0,53

Influence du vent arrière : Par tranche de 2 kt, rajouter 10%
 Pour piste sèche en herbe, rajouter 15%



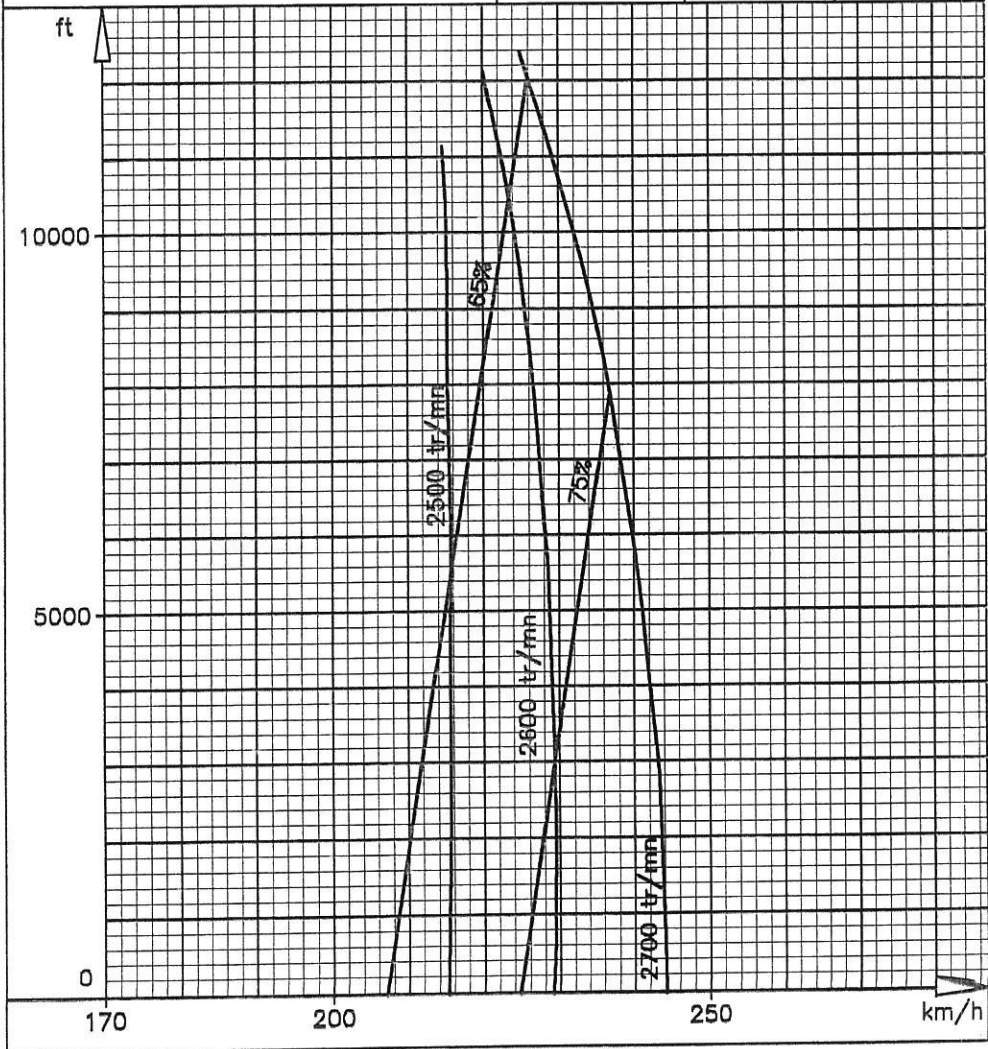
PERFORMANCES DE MONTEE



PERFORMANCES EN PALIER

A la masse maximale 1000 kg
 En atmosphère standard
 Par vent nul
 Plein riche

REGIME	CONSOMMATION EN l/h	
	75%	65%
2700	39,3	34,7
2600	38,3	33,8
2500	---	33



PERFORMANCES D'ATTERRISSAGE

Par vent nul
 Volets 2^e cran
 Gaz réduits
 Piste en dur sèche et plane
 Passage des 15 m, $V = 115$ km/h
 Impact, $V = 87$ km/h

Influence du vent de face: Pour 10 kt multiplier par 0,79
 Pour 20 kt multiplier par 0,64
 Pour 30 kt multiplier par 0,53

Influence du vent arrière : Par tranche de 2 kt, rajouter 10%
 Pour piste sèche en herbe, rajouter 15%

